

### DÉROGATIONS MINEURES No 1022, 1025 ET 1026

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 mai 2013 à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 pour les immeubles suivants :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
1022	4930, boulevard Saint-Jean Lot 3 525 245	Permettre en zone commerciale C-4-280, pour le local située au 4930, boulevard Saint-Jean, un matériau non rigide, soit « Panagraphics™ III » pour deux enseignes murales.
1025	rue Rinaldo-Lemme Lot 4 073 476	Permettre en zone résidentielle H4-3-177 pour un bâtiment projeté : <ul style="list-style-type: none"><li>- une marge arrière de 4,76 m au lieu du minimum requis de 11 m;</li><li>- des matériaux de revêtement extérieur autres que la maçonnerie, à savoir stuc synthétique et aluminium, qui occupent une superficie maximale de 35% de la superficie totale de la façade avant et de la façade arrière du bâtiment au lieu du maximum permis de 30% sur chacune des façades;</li></ul> Comme montré au plan d'implantation, dossier L-4852, minute 25733, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Lamarche, en date du 21 février 2013 et au plan portant le numéro de projet 21102 préparé par Luc Denis, architecte, en date du 9 avril 2013.
1026	rue Rinaldo-Lemme Lot 4 073 477	Permettre en zone résidentielle H4-3-177 pour un bâtiment projeté : <ul style="list-style-type: none"><li>- une marge arrière de 4,76 m au lieu du minimum requis de 11 m;</li><li>- des matériaux de revêtement extérieur autres que la maçonnerie, à savoir stuc synthétique et aluminium, qui occupent une superficie maximale de 35% de la superficie totale de la façade avant et de la façade arrière du bâtiment au lieu du maximum permis de 30% sur chacune des façades;</li></ul> Comme montré au plan d'implantation, dossier L-4852, minute 25733, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Lamarche, en date du 21 février 2013 et au plan portant le numéro de projet 21102 préparé par Luc Denis, architecte, en date du 9 avril 2013.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce douzième jour du mois d'avril de l'an 2013.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement